



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 février 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 février 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA
Mme Pauline PABIOT à M. Alexandre BLANDIN
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Patrick BONDEUX
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Pascal KNOPP
Mme Pascale QUILLIER à M. Michel VENEAU
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Michel BARRIERE** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux identifiés dans le cadre du Contrat Territorial est la restauration de l'état morphologique et du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Historiquement, les pratiques pastorales et l'activité de meunerie sur le territoire ont nécessité l'aménagement de nombreux seuils et vannes. Aujourd'hui, bon nombre de ces ouvrages n'ont plus d'utilité fonctionnelle. Néanmoins, leur persistance continue d'impacter la continuité écologique en cloisonnant les cours d'eau.

Le rétablissement de cette continuité, par la suppression ou l'effacement de ces obstacles à l'écoulement, permettra une amélioration globale du fonctionnement du cours d'eau. Ces interventions favoriseront :

- **La libre circulation des espèces piscicoles** (montaison et dévalaison).
- **Le transit sédimentaire**, essentiel à la diversité des habitats.
- **La suppression des retenues d'eau en amont**, limitant ainsi le réchauffement de l'eau et les pertes par évaporation.

Le plan de financement de 2026 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rétablissement de la continuité écologique	16 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%)	9 600 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (20%)	3 200 €
		Collectivités (20%)	3 200 €
TOTAL (HT)	16 000 €	TOTAL (HT)	16 000 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 55
Présents : 38
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 058-200067916-20260226-2026_26_02_15-DE

S²LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Michel BARRIERE, secrétaire de séance



Michel Barriere